



Conseil Général
Method

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL GENERAL DE MATHOD DU 14 DECEMBRE 2011.

Présidente : Anne PLANCHE
Secrétaire : Fanny RODRIGUEZ

La Présidente ouvre la séance à 20h00 en saluant les membres présents.

La parole est passée à la Secrétaire pour l'appel :

95 membres ont été convoqués.

45 membres répondent à l'appel.

50 membres sont absents dont 32 excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

La Municipalité est présente au complet, ainsi que Madame la Boursière.

Les scrutateurs sont Madame Françoise Kraemer et Monsieur Patrick Girard.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour :

- 1. Appel.**
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2011.**
- 3. Assermentation des nouveaux membres.**
- 4. Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil.**
- 5. Communications de la Présidente.**
- 6. Communications de la Municipalité.**
- 7. Préavis municipal n°7 : Budget 2012. - Rapport de la commission de gestion-finances.**
- 8. Préavis municipal n°8 : Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2011-2016. - Rapport de la commission de gestion-finances.**
- 9. Préavis municipal n°9 : Demande de crédit d'investissement de Frs. 1'000'000.- concernant les travaux de rénovation du bâtiment communal abritant actuellement le congélateur. - Rapport de la commission de gestion-finances.**
- 10. Préavis municipal n°10 : Changements des directives concernant les travaux de peu d'importance et dispensés d'enquête publique. - Rapport de la commission de gestion-finances.**
- 11. Interventions individuelles.**

L'ordre du jour est accepté à main levée et sera suivi tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2011.

Chaque membre a reçu avec la convocation une copie du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2011 ou en a pris connaissance sur le site internet communal.

Aucune remarque n'est signalée.

Le procès-verbal est adopté à main levée, sans avis contraire, ni abstention.

3. Assermentation des nouveaux membres.

Messieurs Roger Marendaz et Jean-Marc RoCHAT sont assermentés.

4. Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil.

Monsieur le Syndic répond à Madame Dorina Kramer-Besuchet concernant l'affichage au pilier public : Sont affichées au pilier public, toutes les informations à caractère officiel qui émanent des autorités communales, cantonales ou fédérales. A l'avenir, aucune annonce publicitaire, autre qu'officielle ne sera affichée au pilier.

Monsieur le Syndic répond à Madame Cinzia Galli Ratano concernant le calcul de la valeur du point d'impôt : Ce calcul se fait sur l'encaissement des impôts des personnes physiques et morales, ainsi que sur l'impôt foncier. Puis ce montant est divisé par le taux communal. Le point d'impôt varie donc suivants les années. En 2008, il était de Frs. 15'000.- ; en 2009, Frs. 20'000.- et en 2010, Frs. 9'700.-.

Ces deux dernières années, on note une nette diminution (environ Frs. 390'000.-) de rentrées d'impôts des personnes physiques et morales.

5. Communications de la Présidente.

La Présidente signale que Madame Joëlle Zeller a été nommée représentante des parents d'élèves au Conseil d'établissement des écoles.

Afin de réaliser de substantielles économies, le bureau du Conseil propose aux membres qui le souhaitent, de prendre connaissance des procès-verbaux, préavis et autres communications concernant les séances, directement sur le site internet communal (www.method.ch) ou auprès du Greffe municipal. Les convocations seront toujours envoyées nominalelement par Poste. Les conseillers intéressés par cette façon de faire sont priés de s'annoncer en fin de séance auprès de la secrétaire. La Présidente signale que 32 personnes se sont déjà inscrites.

La secrétaire donne lecture des statistiques de fréquentation pour la période 2010-2011. La moyenne des membres du Conseil général a été de 118. La moyenne des électeurs communaux est de 372, ce qui représente une participation de 32% des électeurs au Conseil général. La fréquentation moyenne des membres aux séances est de 52,9%.

6. Communications de la Municipalité.

Madame Janique Tissot, concernant l'eau : • Une conduite reliant la STEP au chemin de Greibères sera changée l'été prochain pour un montant de Frs. 60'000.-. • Un contrat sur 5 ans a été établi avec la maison Hinni pour le contrôle et la maintenance des bornes hydrantes. Quatre BH présentant des défaillances ont été réparées. • Un contrat pour le contrôle des vannes privées et de secteur a également été établi avec la société Hinni. Le contrôle a lieu cette semaine. • La Municipalité a mandaté le Bureau Mauler pour une mise à jour du règlement de l'épuration et de l'eau potable. • Dans le courant du printemps, la Municipalité procédera à la clôture de la zone S1 de captage aux alentours de la Fontaine à Fondraz. Cette mise en conformité a été demandée par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV). • La source de la grange Décoppet a été tariée du 7 novembre au 4 décembre. Concernant les affaires sociales : • Tous les enfants domiciliés dans la commune et faisant partie d'une société sportive ou culturelle peuvent bénéficier d'une aide financière communale. Un formulaire de demande est à disposition au Greffe. • La Société vaudoise des Médecins-dentiste offre, pour les jeunes de 16 à 20 ans, un contrôle ainsi que deux radios. Pour tous renseignements, s'adresser au Greffe.

Madame Eliane Piguet, concernant la déchetterie : • Une benne à bois a été installée. Attention à ne pas y mettre de bois autoclavé. L'éclairage de toute la zone de la déchetterie sera amélioré prochainement. La benne des objets encombrants sera munie d'un couvercle afin que l'eau ne s'y engouffre plus. Les objets tels les canapés, pompent l'eau de pluie et cela augmente considérablement le poids de la benne. Etant donné que nous payons ces déchets au poids, un simple couvercle permettra de substantielles économies. • Cinq containers pour sacs taxés ont été installés sur la place du collège derrière l'abribus. Ce second emplacement de collecte ne coûte rien de plus à la commune, car contractuellement nous bénéficions de deux points de ramassage. Le but de ce second emplacement est d'éviter que les mathoulons ne mettent leurs sacs dans une autre commune lorsque la déchetterie est fermée, car nous percevons une ristourne par rapport au poids des sacs taxés. Cette ristourne se monte à Frs. 400.- par tonne.

Concernant le dicastère des écoles : • Suite à l'introduction du nouvel horaire des cars postaux, la doublure du matin qui emmenait les élèves à Léon-Michaud a été supprimée. Les enfants doivent descendre à l'arrêt du Triangle et terminer le trajet à pied, ce qui a pour conséquence qu'ils arrivent systématiquement en retard à l'école. Madame Piguet a fait le trajet avec les élèves pour se rendre compte de la situation. Après plusieurs téléphones entre les cars postaux et l'entente scolaire, une solution a pu être trouvée. Le bus de Monsieur Baudraz prendra en charge les 31 élèves au Triangle et les conduira en toute sécurité jusqu'à Léon-Michaud.

Monsieur Amadio Santacroce, concernant la Grande salle : • Les travaux de mise en conformité ECA ont débutés. L'éclairage de secours a été posé. Concernant le columbarium : • Suite à l'adoption d'un crédit lors du dernier Conseil pour l'agrandissement du columbarium et la création d'un jardin du souvenir, plusieurs personnes ont émis des remarques orales quand au choix de l'emplacement, la taille et le nombre de cases, la couleur...La Municipalité a pris en considération toutes ces remarques et a demandé de nouvelles offres. Les personnes intéressées par ce projet peuvent s'annoncer auprès de la Présidente, afin qu'elles soient consultées lors des prises de décisions et puissent participer au choix.

7. Préavis municipal n°7 : Budget 2012. - Rapport de la commission de gestion-finances.

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation ou consulté sur le site internet communal, la Présidente passe de suite la parole au rapporteur de la commission de gestion-finances.

Monsieur Oscar Hernan donne lecture du rapport : La commission de gestion-finances, composée de Francine Chevalier, Marlyse Marendaz, Patrick Girard, Oscar Hernan, Brice Marendaz et Franck Neveu s'est réunie les 17, 24 et 29 novembre 2011. Elle a étudié la proposition de budget 2012 de la Municipalité. Après analyse et discussion avec Monsieur Roger Augsburg, syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux et Madame Nicole Conrad, boursière, la commission tient à formuler quelques remarques et rendre attentif le Conseil général aux points suivants : Le budget 2012 présente un excédent de produit de Frs. 31'150.- (pour un total de charges de Frs. 2'083'000.-), avec des amortissements comptabilisés à hauteur de Frs.180'800.-, la marge d'autofinancement prévue en 2012 s'élèvera à Frs. 211'950.-. Ce bon résultat pourra être principalement obtenu grâce à l'impact de la péréquation qui présentera un solde positif de Frs. 61'700.- en 2012 contre une charge prévue de Frs. 478'750.- au budget 2011 et de Frs. 434'017.- en 2010. Mais également grâce aux nouvelles taxes sur les eaux pour Frs. 137'600.-. La commission tient à rendre attentif le Conseil général que le taux d'impôt communal n'est cependant pas baissé proportionnellement et générera ainsi une augmentation réelle des charges des contribuables de Frs. 137'600.- pour l'année 2012. Suite à la construction prévue dans l'immeuble «congélateur» et aux autres investissements planifiés (AF, eau, route, église, refuge), la dette communale augmentera en 2012 et pendant les années à venir. A noter toutefois que cette dette restera dans les limites autorisées par le canton et que la commune ne s'endettera pas pour financer le ménage courant, mais pour réaliser des investissements. En vertu de ce qui précède, la commission invite la Municipalité à maintenir l'équilibre des comptes de la commune sans avoir systématiquement recours à l'augmentation des taxes et impôts et donc en compensation des nouvelles taxes des eaux introduites dès le 1^{er} janvier 2012, nous invitons, dès le prochain arrêté d'imposition, à diminuer le taux, comme proposé dans le préavis municipal, et pour autant que les prévisions se réalisent. La commission invite également la Municipalité et le Conseil général, lorsque celui-ci sera amené à prendre position, à une réflexion sur le montant de la dette et à une éventuelle replanification des investissements projetés afin de maintenir une dette maîtrisée qui ne prêterite pas le futur des finances communales. En conclusion, la commission de gestion-finances, à l'unanimité, recommande au Conseil général l'approbation du budget 2012 tel que présenté dans le préavis municipal n°7.

La Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Abramo Ratano remarque une augmentation de 15,3% au poste salaire administration, justifié dans les commentaires par une indexation au coût de la vie. Or, le coût de la vie n'a augmenté que de 0,7% l'an dernier. Cet écart semble donc très important. Seconde remarque, les amortissements des bâtiments n'ont pas été mentionnés dans les coûts alors que ceux-ci représentent des sommes importantes. Monsieur Ratano s'étonne également de la taxe mentionnée suite à l'introduction du nouveau règlement sur le réseau d'égouts et d'épuration. Ce règlement doit encore être avalisé et n'entrera sans doute pas en vigueur avant la fin de l'année. D'après les renseignements obtenus par Monsieur Ratano, il ne peut y avoir d'effet rétroactif. On ne peut imposer une taxe sur toute l'année 2012, si le règlement est accepté en octobre. Il semble prématuré de budgéter Frs. 176'000.- pour cela.

Monsieur le Syndic répond par rapport aux charges administratives. La hausse s'explique par l'augmentation du coût de la vie et une réadaptation des salaires qui n'a pas été faite depuis plusieurs années. Dans ce compte, on trouve aussi les traitements de la Municipalité. Un début de législature avec une nouvelle équipe engendre passablement de frais et d'heures supplémentaires.

Madame la Boursière répond concernant les amortissements des bâtiments. Seul le collège est soumis à un amortissement fixe. Le bâtiment communal a été amorti en un seul tenant après sa construction. D'autres amortissements sont prévus : Frs. 62'200.- pour les routes, Frs. 67'200.- pour le réseau d'épuration et Frs. 43'000.- pour le réseau d'eau potable.

Monsieur Abramo Ratano a consulté les procès-verbaux des dernières séances et il a constaté qu'en 2009, la Municipalité a emprunté Frs. 1,5 millions pour payer les bâtiments qui n'ont jamais été amortis. Un contrat annuel de Frs. 75'000.- a été négocié pour couvrir ces amortissements. Ce contrat est sans doute toujours valable, à moins qu'il n'ait été renégocié ?

Monsieur Amadio Santacroce pense qu'il y a confusion. La Municipalité a effectivement emprunté la somme citée, mais pour amortir la dette communale et non le bâtiment. Il existe deux types d'amortissement et il ne faut pas les mélanger. Les Frs. 75'000.- sont effectivement payés chaque année, mais ils sont séparés des amortissements et ventilés dans plusieurs comptes.

Monsieur Oscar Hernan intervient pour expliquer techniquement ces deux sortes d'amortissements. La dépréciation d'un bien ou d'un investissement apparaît effectivement dans les charges de la commune. Par contre le remboursement d'une dette ne rentre pas comme charge dans les comptes.

Madame Janique Tissot répond concernant la troisième question de Monsieur Ratano, à savoir les taxes du futur règlement d'épuration. Le règlement a été confié à un bureau d'ingénieur et il sera probablement finalisé au printemps et non en octobre comme le prétend Monsieur Ratano.

Monsieur Abramo Ratano rappelle que la procédure pour l'adoption d'un règlement est longue. Le texte doit obtenir l'approbation du Canton, puis du Conseil et à nouveau repasser au Canton. Cela prendra plusieurs mois, et même après approbation, la taxe ne pourra être appliquée rétroactivement.

Madame Janique Tissot répond que selon le bureau d'ingénieur, la taxe pourra être appliquée rétroactivement pour 2012.

Monsieur Daniel Gass demande si avec ce nouveau règlement et ces taxes, le prix de l'eau sera augmenté ?

Madame Janique Tissot répond qu'effectivement une loi cantonale, non-appliquée depuis 5 ans, spécifie que ce poste "eau-épuration" doit s'autofinancer. Ce qui n'est pas le cas actuellement. La loi dit que l'on ne peut prendre sur le portemonnaie communal pour payer ce poste-là.

Monsieur Daniel Gass souhaiterait la nomination d'une commission pour étudier ce règlement car la somme budgétée de Frs. 12'000.- est importante.

La Présidente signale qu'une commission sera effectivement nommée lorsque le préavis concernant ce règlement sera présenté au Conseil.

Monsieur le Syndic convient que ces augmentations de taxes prévues au budget peuvent surprendre et fassent réagir. Cette situation aurait dû être mise en conformité depuis plusieurs années déjà et la nouvelle Municipalité en a malheureusement hérité. Il est clair que les citoyens devront payer plus. Les taxes passeront sans doute du simple au double, mais il faut se rendre compte que le prix de l'eau est actuellement dérisoire à Method par rapport à d'autres communes. La loi dit clairement que l'on ne peut financer le poste "eau-épuration" par les impôts des citoyens ; il doit l'être via des taxes. Il était important de mandater un bureau d'ingénieur, afin de ne pas faire d'erreurs et d'édicter un règlement qui tienne la route.

Monsieur Amadio Santacroce ajoute que depuis plusieurs années déjà, la commission de gestion-finances soulève régulièrement dans ses rapports le problème des comptes qui ne s'équilibrent pas dans les postes déchetterie, eau potable ou encore épuration. Aujourd'hui, la Municipalité ne fait que se mettre en conformité avec les lois cantonales, mais elle accède également aux vœux de la commission. L'élaboration de ce prochain règlement en collaboration avec un bureau d'ingénieur, permet de prévoir des investissements pour le futur et de se mettre en phase avec le projet SAGENORD.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clos la discussion puis procède au vote du Budget 2012.

Le préavis municipal n°7 est accepté à main levée, sans avis contraire, quatre abstentions.

8. Préavis municipal n°8 : Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2011-2016. - Rapport de la commission de gestion-finances.

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation ou consulté sur le site internet communal, la Présidente passe de suite la parole au rapporteur de la commission de gestion-finances.

Madame Francine Chevalier donne lecture du rapport : La commission de gestion-finances, composée de Francine Chevalier, Marlyse Marendaz, Patrick Girard, Oscar Hernan, Brice Marendaz et Franck Neveu s'est réunie les 17, 24 et 29 novembre. Après analyse et discussions avec Monsieur Roger Augsburg, Syndic, et Madame Nicole Conrad, boursière, la commission tient à formuler quelques remarques et rendre attentif le Conseil général aux points suivants : Durant la législature 2011-2016, la Municipalité a prévu des investissements pour un montant net de Frs. 3'256'000.- et prévoit de dégager une marge d'autofinancement cumulée nette de Frs. 992'891.-, générant un besoin de financement supplémentaire de Frs. 2'264'659.- ce qui porterait la dette cumulée de Method, à la fin de la législature, à Frs. 4'559'659.-. La Municipalité propose de fixer le plafond d'emprunts à Frs. 4'300'000.- qui est dans les limites autorisées par le Canton. La commission tient à préciser que si ce niveau est atteint pendant la législature, le ratio passera de 111%, environ la moyenne cantonale, à 206% soit directement un ratio critique. Au regard de ce qui précède, la commission de gestion-finances recommande, à l'unanimité, au Conseil général d'accepter le préavis municipal n°8.

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

La Présidente procède au vote.

Les deux articles du préavis municipal n°8 sont acceptés à main levée, trois avis contraire, quatre abstentions.

9. Préavis municipal n°9 : Demande de crédit d'investissement de Frs. 1'000'000.- concernant les travaux de rénovation du bâtiment communal abritant actuellement le congélateur. - Rapport de la commission de gestion-finances.

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation ou consulté sur le site internet communal, la Présidente passe de suite la parole au rapporteur de la commission de gestion-finances.

Monsieur Franck Neveu donne lecture du rapport : La Commission de Gestion et Finances, composée de Francine Chevalier, Marlyse Marendaz, Patrick Girard, Oscar Hernan, Brice Marendaz et Franck Neveu s'est réunie les 17, 24 et 29 novembre.

Après analyse et discussions avec Monsieur Roger Augsburg, Syndic et Monsieur Amadio Santacroce, Municipal, la commission tient à formuler quelques remarques et rendre attentif le Conseil général aux points suivants : Le coût de la rénovation de l'immeuble a été évalué à partir d'un devis détaillé dont les coûts mentionnés semblent raisonnables ; le financement proposé est conforme aux offres du marché et reste excellent ; les revenus locatifs semblent raisonnables et conformes au marché ; les frais d'entretien, d'assurances et de gérance semblent encore insuffisants, qui, d'après les normes de la profession (CVI,USPI), devraient plutôt se situer entre 20 et 30% du rendement locatif annuel, soit entre Frs. 10'000.- et Frs. 16'000.-, mais que ceci n'altère en rien la rentabilité de ce projet qui reste bonne. Ce projet, sans porter de jugement sur la nature de l'utilisation de l'immeuble, permet de maintenir une activité commerciale dans le village et de revaloriser un bâtiment communal. Aujourd'hui, la valeur du bâtiment est inscrite dans un poste d'actif administratif (914), mais dès la fin des travaux et la mise en location, la commission suggère à la Municipalité d'inscrire la nouvelle valeur comptable de cet immeuble dans le poste 913, actif financier. Ceci aura pour effet, entre autre, de diminuer la dette nette de Method de cette même valeur. Au regard de ce qui précède, la commission de gestion-finances propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis n°9, mais en y ajoutant un amendement à l'article n°4 qui dit : la dépense nette sera imputée sur le compte d'investissement du bâtiment communal «congélateur» n°352.501.00 et sera reporté sur le compte du bilan n° 9143.03. **Ce compte sera amorti sur une période de 30 ans.**

Monsieur Amadio Santacroce donne quelques précisions supplémentaires : Le projet a été initié en octobre 2008. Il prévoyait au départ la construction d'un local pour les pompiers, mais cette étude a été abandonnée suite au projet en cours pour la régionalisation du service du feu. Un local pompier subsistera à Method, mais un lieu précis doit être encore défini. Le congélateur communal sera amené à disparaître. Il est vétuste et ne correspond plus ni aux normes ECA, ni à celle de salubrité. Il n'est pas prévu d'en installer un neuf dans le futur bâtiment, car un congélateur amène des nuisances sonores, beaucoup d'humidité, des moisissures et des problèmes d'isolation, incompatibles avec l'activité artisanale alimentaire qui sera développée dans les locaux. Suite à une remarque de la commission, Monsieur Santacroce donne le détail des frais d'entretien prévus. Ceux-ci ont été calculés sur la base des chiffres du bâtiment communal : Assurance ECA (650.-), Assurance bâtiment (800.-), Frais de gérance (1'500.-), Frais d'entretien (2'000.-), Frais de conciergerie (1'500.-) et Electricité et divers (1'000.-). Pour un total de Frs. 7'450.-. Ce total représente environ 15% du rendement locatif. Le chauffage du bâtiment sera raccordé à celui du bâtiment communal.

La Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Jacques-André Marendaz demande, vu l'importance du projet, que la votation ait lieu à bulletin secret. Sa proposition est appuyée par cinq membres.

Monsieur Brice Marendaz demande pourquoi supprimer totalement le congélateur. Ne pourrait-on pas lui trouver un autre emplacement dans la commune ?

Monsieur Amadio Santacroce répond qu'il est compliqué de trouver un emplacement compatible dans le village. L'investissement pour la construction d'un nouveau congélateur serait beaucoup trop élevé. Seules le 30% des cases du congélateur sont utilisées par des habitants de Method. Le reste est loué par des personnes externes. Maintenant, la plupart des gens ont un congélateur à domicile. Il n'y a donc plus de réelle utilité à posséder un congélateur communal. De plus, il est inconcevable de garder le congélateur dans le futur bâtiment. On ne peut installer un four et juste derrière un congélateur, il y aura de gros problèmes d'isolation.

Monsieur Brice Marendaz réplique qu'avec les isolations actuelles, ce problème serait sans doute vite réglé. Même si le congélateur n'est rempli que par 30% de Mathoulons, c'est que ces personnes en ont l'utilité. Pourquoi ne pas prévoir une structure plus petite ?

Monsieur Amadio Santacroce est ouvert à toutes propositions. Si la volonté générale est de conserver un congélateur dans la commune pourquoi pas, toutes les idées sont les bienvenues. Si quelqu'un possède un local disponible ou des idées, il peut s'adresser à la Municipalité. Pour autant qu'il y ait de la demande, la Municipalité pourra étudier la chose et présenter un projet.

Monsieur Charles-André Perrin demande si le bâtiment, vu son état de délabrement actuel, sera rasé et reconstruit ou seulement rénové ? La restauration coûte souvent plus cher que la reconstruction à neuf.

Monsieur Amadio Santacroce répond que le bâtiment sera conservé et rénové sur les structures actuelles selon les normes "Minergie". Il sera agrémenté de panneaux solaires et isolé à neuf. L'investissement serait plus important si l'on rasait tout et reconstruisait complètement.

Monsieur Abramo Ratano demande si la Municipalité s'est assurée de l'engagement ferme et par écrit du boulanger qui souhaite s'installer dans les locaux ? Est-ce que son projet est sérieux ? Si par hasard le projet capote, il ne sera pas évident de louer une boulangerie. Les risques encourus sont grands, même s'il est très réjouissant de constater que la Municipalité souhaite conserver une activité artisanale au village.

Monsieur Amadio Santacroce signale que la Municipalité a pensé à cette éventualité. La personne intéressée louerait tout le rez-de-chaussée, les locaux commerciaux ainsi que l'appartement du premier étage. L'étape suivante est la réalisation d'un bail à loyer. Il est bien entendu que l'on ne peut pas faire signer de bail avant que le projet ne soit accepté par le Conseil. Afin de limiter les risques, la Municipalité élaborera un bail commercial de longue durée, minimum 10 ans. Il est clair que les risques existent, mais ils sont limités au maximum et dans la configuration actuelle, il ne resterait plus qu'un seul appartement à louer. Avec les taux actuels (1,9%), tous les indicateurs sont au vert et c'est le moment idéal pour entreprendre ces travaux.

Monsieur Pierre-André Besuchet est surpris par la nature du projet et le montant demandé. Il n'en a jamais été fait mention lors de séances précédentes. Est-ce que le projet a été bien étudié car nous manquons de locaux communaux ? Nous aurions pu garder ce bâtiment pour conserver le local des pompiers ou pour y créer un réfectoire pour les enfants, par exemple.

Monsieur Amadio Santacroce répond qu'il a personnellement donné une information concernant ce projet lors de la dernière séance de législature. Il regrette que Monsieur Besuchet ne soit pas au courant. Concernant le réfectoire, un projet a effectivement été évoqué sur la FAJE et l'accueil de jour des enfants, mais actuellement cette étude est en phase de gestation et rien n'est à l'ordre du jour. Il n'y a aucun pourparler avec les écoles quand à la création d'un réfectoire. Le bâtiment du collège dispose encore de locaux disponibles au rez-de-chaussée et dans les combles. La buvette et la cuisine de la grande salle serait l'emplacement idéal pour accueillir un réfectoire si la demande en était faite. Nous avons donc suffisamment de places disponibles si un éventuel projet se concrétisait. Concernant les pompiers, on ne sait pas actuellement quelle quantité de matériel devra être conservée à Method. L'ECA est en train de procéder à des évaluations. L'appentis à côté de la grande salle est vide et serait un endroit parfait pour y entreposer ce matériel. Il suffirait simplement d'y installer une porte sur le côté. Des solutions existent et la Municipalité y réfléchit.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clos la discussion puis procède au vote du préavis n°9.

La votation à bulletin secret de l'article n°1 donne les résultats suivants : OUI 30, NON 15, BLANC 1. Les trois autres articles sont votés à main levée avec 3 avis contraire et 6 abstentions.

Les quatre articles du préavis municipal n°9, ainsi que l'amendement de la commission sont donc acceptés.

10. Préavis municipal n°10 : Changements des directives concernant les travaux de peu d'importance et dispensés d'enquête publique. - Rapport de la commission de gestion-finances.

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation ou consulté sur le site internet communal, la Présidente passe de suite la parole au rapporteur de la commission de gestion-finances.

Monsieur Brice Marendaz donne lecture du rapport : La commission de gestion-finances, composée de Francine Chevalier, Marlyse Marendaz, Patrick Girard, Oscar Hernan, Brice Marendaz et Franck Neveu s'est réunie les 17, 24 et 29 novembre. Après analyse et discussions avec Monsieur Roger Augsburg, Syndic et Monsieur Amadio Santacroce, Municipal, la commission tient à formuler quelques remarques et rendre attentif le Conseil général aux points suivants : Les nouvelles directives de la police des constructions concernent uniquement les zones villages et non les zones agricoles. Ces dernières vont alléger les frais pour les travaux de peu d'importance et rendront la procédure plus simple et plus directe en la maintenant au niveau communal. La commission tient à préciser que la Municipalité s'est engagée sur le fait que les émoluments perçus couvriront les frais de ces procédures. Au regard de ce qui précède, la commission de gestion-finances propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis n°10, mais en y ajoutant en amendement un article n°4 qui dit : **L'approbation de l'autorité compétente est réservée.**

Monsieur Amadio Santacroce donne quelques précisions supplémentaires : Ces directives municipales seront mises en vigueur dès l'approbation du Conseil d'Etat et des services concernés.

Le texte a déjà été soumis au département de l'économie et au service du territoire. Monsieur Santacroce a émis ces directives car il est souvent interpellé par des citoyens qui ne sont pas au courant des démarches à suivre pour les dispenses d'enquête et du prix des émoluments y relatifs. Jusqu'alors c'est le bureau technique d'Yvonand qui traitait ces dossiers de compétence municipale et qui touchait les émoluments.

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

La Présidente procède au vote.

Les trois articles du préavis municipal n°10, ainsi que l'amendement de la commission concernant l'ajout d'un article n°4 sont acceptés à main levée, sans avis contraire, ni abstention.

11. Interventions individuelles.

Monsieur Brice Marendaz a remarqué que les gros blocs mis en place pour ralentir les voitures à la rue de la Forge avaient disparus. Quelle en est la raison ? Ces ralentisseurs sont très efficaces.

Monsieur Christian RoCHAT répond que l'entreprise qui les possède a voulu les récupérer. Il fallait de toute façon les enlever pour faciliter le déblayement de la neige dans le cadre des mesures hivernales. Une solution sera trouvée au printemps, de connivence avec le voyer cantonal, afin de mettre en place des bacs d'évitement, car leur efficacité a été largement prouvée.

Madame Eliane Perret rejoint le point de vue de Monsieur Marendaz. Ces ralentisseurs sont très efficaces. Par contre, il faut absolument entreprendre quelque chose concernant le sens interdit. Celui-ci n'est pas respecté et cela plusieurs fois par jour. C'est très dangereux pour les nombreux enfants qui empruntent cette rue.

Monsieur le Syndic répond qu'une signalisation est en place et que les automobilistes doivent la respecter.

Monsieur Amadio Santacroce signale que le projet de sécurisation de cette rue (zone 30km/h), accepté par le Conseil, est toujours dormant dans les tiroirs de la Municipalité. Il suffirait de le ressortir, de l'ajuster aux normes actuelles et de le mettre en application. Concernant le sens interdit, il y a possibilité de mettre des amendes. Nous pouvons engager un employé pour ce faire, mais tout citoyen est en droit de dénoncer les contrevenants à la gendarmerie.

Madame Dorina Kramer-Besuchet a suivi une interview de Pascal Broulis à la télévision. Il était question de différents impôts et taxes. Selon Monsieur Broulis, l'impôt personnel perçu par certaines communes est totalement illégal.

Madame la Boursière n'a jamais entendu parler de ce fait et ne sait pas si cela est illégal. Elle se renseignera au plus vite. L'impôt personnel est prélevé depuis de nombreuses années dans de nombreuses communes.

Monsieur Jean-Louis Girardet a été consterné par la lecture d'un article paru dans la FAO concernant la commune de Method.

Cet article est mal rédigé, il est rempli de fautes d'orthographe et la plupart des dates ou faits historiques sont faux. Il souhaiterait des explications de la part de la Municipalité. Qui est responsable de la rédaction de cet article ?

Monsieur le Syndic endosse la responsabilité de cet article. Il reconnaît que des fautes d'orthographe ont subsisté après relecture, mais cela n'est en rien la faute de la secrétaire du Greffe. Les erreurs de dates peuvent être signalées à la municipalité et un rectificatif sera inséré dans un prochain numéro de la FAO.

Monsieur Pierre-André Besuchet demande si l'on a des nouvelles concernant le projet de la décharge bioactive ?

Monsieur le Syndic répond que l'on attend toujours le rapport de l'étude d'impact. Actuellement, rien ne bouge.

Monsieur Franck Neveu a reçu dernièrement une information selon laquelle le rapport de l'étude d'impact ne serait pas connu avant fin 2012.

La Présidente remercie toutes les personnes ayant œuvré au sein du bureau du Conseil et des commissions, ainsi que la Municipalité et tout le personnel communal. L'excellente collaboration entre tous a permis d'effectuer un travail de grande qualité tout au long de l'année écoulée.

La séance est levée à 21h55.

La traditionnelle verrée de fin d'année est servie à la buvette.

Verbalisé à Method, le 10 janvier 2012.

La Présidente :

La Secrétaire :

Anne PLANCHE

Fanny RODRIGUEZ